LUGA Lucerne

Du 26 avril au 5 mai 2019, visité le 26 avril 2019

Conclusion

La Protection Suisse des Animaux PSA attend des expositions qu'elles prennent non seulement en considération le bien-être des animaux, mais qu'elles servent aussi d'exemple pour les systèmes de détention. Dans l'ensemble, la LUGA a rempli ce rôle d›exemplarité avec des conditions de détention des animaux généralement satisfaisantes. La volonté des exposants de dialoguer et de procéder à des améliorations mérite d'être soulignée. Qui plus est, certains aspects critiqués au cours des années précédentes avaient été pris en compte cette année.

Malgré cette impression généralement positive, il ne faut pas oublier qu'il reste des possibilités d'optimisation. Par exemple, les enclos pourraient, sur certains points, être mieux conçus pour répondre aux besoins des animaux, voire complétés (litière pour les poules, plateformes en hauteur et/ou possibilités de grimper pour les chèvres), sans oublier une marge d'amélioration en matière de retrait ou d'exposition.

La PSA recommande également d'être attentif aux densités d'occupation. Même les enclos censés être spacieux peuvent s'avérer exigus s'il y a trop d'animaux. En ce qui concerne les chevreaux, la PSA recommande de réduire la densité d'occupation. Pour les autres chèvres ainsi que pour les moutons, les cochons d'Inde et les animaux de la mini-ferme, la densité ne doit pas être augmentée.

Exigences

- Les espèces animales sociales doivent être détenues en groupe avec des animaux de la même espèce, comme l'exige d'ailleurs la loi.
- Les animaux exposés devraient toujours pouvoir choisir s'ils souhaitent être exposés aux visiteurs et à quel moment. Les aires d'affouragement devraient être notamment situées dans un espace à l'écart des visiteurs. Dans la mesure du possible, il faut proposer des éléments qui protègent les animaux des regards ou bien des cachettes (ces dernières sont prescrites par la loi et devraient au moins offrir de la place à tous les animaux, mieux encore être surnuméraires).
- Il est important que les chèvres aient des possibilités de grimper utiles et un nombre suffisant de plateformes surélevées. Il faudrait encore améliorer les éléments actuels pour les chèvres laitières ou les associer à des ballots de paille. La PSA souhaite que la mini-ferme soit dotée de plateformes en hauteur dans l'espace de retrait.
- Lors de la présentation des races d'animaux de rente, il faudrait veiller à ce que tous les animaux soient menés au licol – ce qui était important cette année pour les chèvres.
- À l'avenir, il faudra accorder plus d'importance à la protection contre les intempéries. Si jusqu'à présent, les mesures de protection contre la chaleur ont été bien appliquées à la LUGA, la protection contre le froid a été négligée par endroits cette année. C›est aussi important pour le bien-être des animaux et garanti par la loi – l'art. 3 al. 2 de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) stipule que les enclos doivent être dotés d'aires climatisées adéquates. Des dérogations en la matière ne sont pas autorisées pour les expositions animales. Indépendamment de la durée de la manifestation, la protection contre les intempéries doit être garantie à tout moment et répondre aux besoins des animaux (art. 30b al. 2 OPAn).
- Espace et densités d'occupation: à plus long terme, il est souhaité dans le domaine de la détention des vaches laitières, des chevaux et des lapins de renoncer complètement aux systèmes de détention traditionnels qui offrent peu de liberté de mouvement pour passer à des enclos aux dimensions plus spacieuses offrant plus de mobilité aux animaux.